

Email : valentin.verniere@gmail.com

Fournil d'assier

350 route de galiot de genouillac
46320 Assier

Réf. : Réf. aux BDL1207 BDL1218 BDL1231 BDL1239

Libellé	Qté	PU HT	Montant HT	TVA
Bon de livraison N°BDL1207 du 08/01/2024				
ART000000021 -Pomme	15,80	2,05 €	32,39 €	5,50%
ART000000004 -Salade	3,00	0,95 €	2,85 €	5,50%
ART000000001 -tomate	6,00	3,35 €	20,10 €	5,50%
Sous-total bon de livraison			55,34 €	
Bon de livraison N°BDL1218 du 16/01/2024				
ART000000004 -Salade	4,00	0,95 €	3,80 €	5,50%
ART000000021 -Pomme	16,00	1,90 €	30,40 €	5,50%
Sous-total bon de livraison			34,20 €	
Bon de livraison N°BDL1231 du 23/01/2024				
ART000000004 -Salade	6,00	1,10 €	6,60 €	5,50%
ART000000001 -tomate	3,24	2,75 €	8,91 €	5,50%
Sous-total bon de livraison			15,51 €	
Bon de livraison N°BDL1239 du 30/01/2024				
ART000000001 -tomate	4,00	2,70 €	10,80 €	5,50%
ART000000005 -Courgette	1,05	3,20 €	3,36 €	5,50%
ART000000004 -Salade	6,00	1,10 €	6,60 €	5,50%
Sous-total bon de livraison			20,76 €	



VALENTIN VERNIERE

LA PLAINE
46100 - PLANIOLE

☎ 06 76 96 04 03
N° SIRET 83857026500010

FACTURE

N° : FAC0598

Date : 06/02/2024

N° client : CLT0025

Email : valentin.verniere@gmail.com

Fournil d'assier

350 route de galiot de genouillac
46320 Assier

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	125,81 €	5,50%	6,92 €

Total HT	125,81 €
TVA	6,92 €
Total TTC	132,73 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

132,73 € au 31/03/2024

Coordonnées bancaires

Nom CREDIT AGRICOLE
IBAN FR7611206000830050734745206
BIC

Le montant total s'élève à cent trente-deux euros et soixante-treize centimes

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).